

06

**Les scénarios
alternatifs**

6.1. Options zéro

L'option zéro correspond à l'hypothèse dans laquelle le projet de méthanisation Méthalcyon ne serait pas réalisé. Elle permet d'évaluer les conséquences environnementales, économiques et territoriales de l'absence d'aménagement.

La méthanisation est un tremplin pour l'évolution des pratiques d'un territoire :

6.1.1. L'agroécologie

Les principaux points de convergence entre agroécologie et méthanisation sont :

Principe agroécologique	Contribution de la méthanisation
Recycler les ressources	Valorisation des déchets organiques et résidus de cultures
Améliorer la fertilité des sols	Apport de digestat riche en matière organique et éléments fertilisants
Limiter les intrants chimiques	Substitution partielle des engrais chimique par le digestat
Favoriser l'autonomie des fermes	Production d'énergie renouvelable et fertilisation locale
Diversifier les cultures	Impulser l'implantation de CIMSE dans les rotations, diversification des assolements
Préserver les sols et la biodiversité	CIMSE, apport organique, réduction du lessivage

L'installation d'un méthaniseur présente plusieurs opportunités :

- Valoriser des déchets d'exploitation en quantité importante (30 % de la production annuelle) comme la 1^{ère} coupe sur luzerne où la présence d'adventices (mauvaise herbes) décline la récolte en déchets entraînant une charge de traitement pour l'exploitation agricole.
- Capturer les GES qui seraient relargués dans le milieu naturel : ces déchets d'exploitation sont intégrés dans le digesteur du méthaniseur. La production du biogaz est injectée dans le réseau au lieu d'être relarguée dans le milieu naturel,
- Impulser la mise en place de CIMSE, qui limitent l'érosion, captent les nitrates, piègent le carbone et proposent un couvert végétal rentable à l'exploitant par un levier économique, et apporte de nombreux intérêts pour agronomiques et environnementaux pour les sols et les cultures,
- Une meilleure autonomie des exploitations (fertilité, revenus, énergie), renforçant leur résilience face aux crises agricoles et climatiques,
- Utiliser un fertilisant naturel au lieu d'engrais chimique

La méthanisation peut donc être un levier structurant pour changer les pratiques agricoles, tant du point de vue agronomique qu'environnemental. Inscrite dans une démarche cohérente, avec des critères agronomiques rigoureux et des partenaires engagés, elle devient un accélérateur de transition agroécologique.

6.1.2. Le tri des biodéchets

Même si la mise en place du tri à la source avec les solutions de compostage domestiques et partagés répondent aux objectifs de la loi AGEC, ces solutions ne captent pas la totalité du gisement de biodéchets d'un territoire.

Faute d'un exutoire territorial adapté, de nombreux flux organiques continueront d'être :

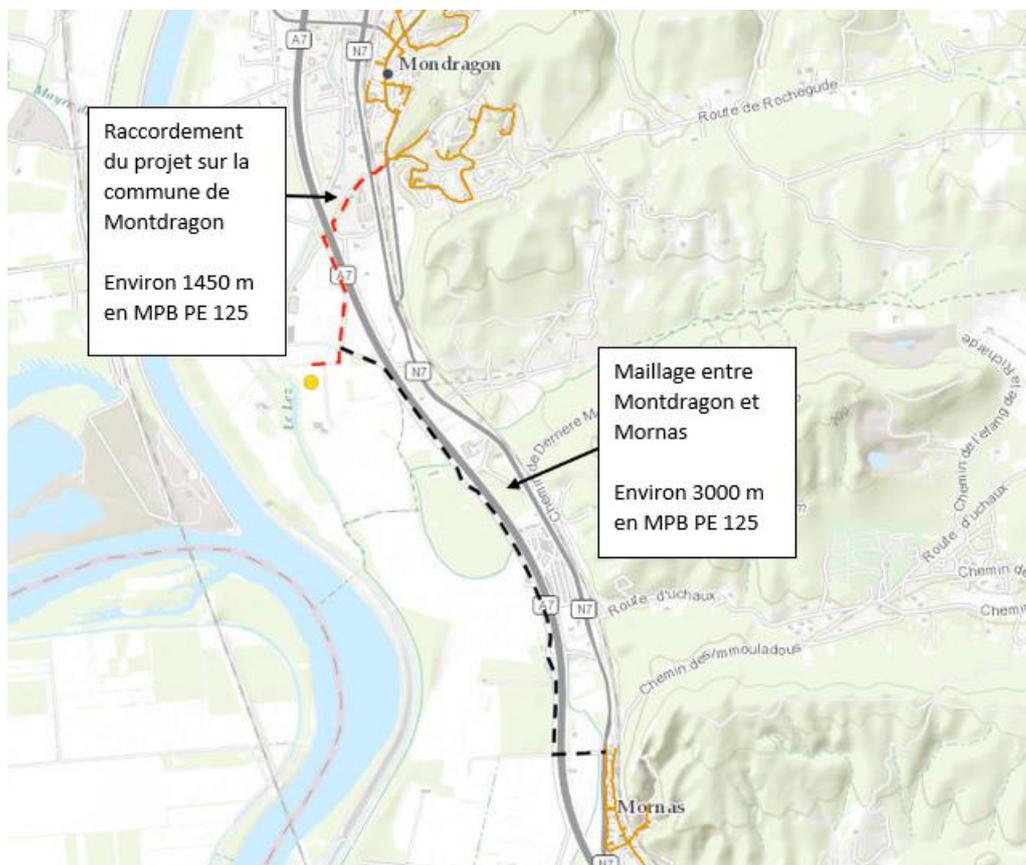
- **enfouis ou incinérés**, ce qui va à l'encontre des objectifs de la loi AGEC.
A ce jour, les collectivités sont en attentes de solution traitement locales pour la mise en place de collectes sélectives de biodéchets permettant de réduire le tonnage des OMr (Ordures Ménagères résiduelles) non triées.
- **ou exportés** vers des unités de traitement éloignées, avec surcoûts logistiques et bilan carbone dégradé
Aujourd'hui des collectivités vauclusiennes ayant mis en place des collectes sélectives de biodéchets transitent, faute d'exutoire local, vers des sites de déconditionnement localisés dans les départements limitrophes des Bouches du Rhône (13) et du Gard (30).
Après traitement dans un déconditionneur, les pulpes organiques obtenues sont envoyées par camions citernes vers des sites de méthanisation localisées dans les départements de la Drome (26), de l'Isère (38) et de la Loire (42), faute de site de méthanisation local.

L'absence de réalisation du projet est un frein à la cohérence d'économie circulaire et réduction des GES d'un territoire.

6.2. Les variantes du projet

6.2.1. L'injection du biométhane dans le réseau local

Ce raccordement permettra d'injecter le biométhane dans le réseau de gaz naturel, exploité par GRDF pour le compte des autorités concédantes. Un tracé est aujourd'hui proposé pour relier le site au réseau existant. Présenté dans ce dossier, il pourra être ajusté à l'issue de la concertation, en fonction des retours du public et des contraintes identifiées.



Le tracé rouge visible sur le schéma correspond au raccordement prévisionnel entre le site Methalcyon et la commune de Mondragon.

Long d'environ 1 450 mètres, il sera réalisé en canalisation en polyéthylène de 125 mm de diamètre (type MPB PE 125).

Ce tronçon permettra d'acheminer le biométhane vers le réseau de distribution.

En complément, un maillage en noir relie deux communes Mornas et Mondragon sur environ 3 000 mètres. Il vise à renforcer l'interconnexion locale et à élargir la zone de distribution du gaz renouvelable dans le Nord Vaucluse.

Avant le démarrage des travaux, tous les gestionnaires de voirie concernés seront consultés, conformément aux règlements en vigueur. Cela inclut les collectivités locales traversées, les gestionnaires d'infrastructures départementales et nationales, ainsi que les responsables d'itinéraires cyclables structurants comme la Via Rhôna.

GRDF, en tant qu'opérateur de réseau, prendra en compte les prescriptions techniques de chacun, notamment en matière de sécurité, de coordination de chantier et de préservation des emprises. Les distances réglementaires avec les autres réseaux (eau,

électricité, télécoms, etc.) seront également respectées sur l'ensemble du tracé, afin de garantir la compatibilité et la pérennité des ouvrages existants.

6.2.2. Le financement

Au-delà du prêt bancaire classique, de nouvelles possibilités de financement émergent pour les projets de méthanisation sous forme de financement participatif.

Les porteurs de projet portent une réflexion sur ces nouvelles pratiques d'ouverture dans le cadre de la concertation.

Le financement participatif met en lien direct entre les porteurs de projet, les particuliers et les entreprises.

Les collectes peuvent être réservées en tout ou partie au territoire d'implantation du projet.

Destiné à financer collectivement, directement et de manière traçable des projets de toutes sortes, le financement participatif existe sous 3 grandes formes : le don, l'investissement et le prêt.

Le don

Il s'agit d'une personne morale ou physique qui offre de l'argent pour mener à bien un projet. Si en principe, il n'y a pas de contreparties financières, il peut arriver que le donateur perçoive une contrepartie non financière (récompense). Il existe 3 types de campagnes de don : sans contrepartie, avec contrepartie et prévente.

L'investissement

Il s'agit d'une levée de fonds effectuée par le porteur de projet, soit via l'investissement en capital – également connu sous le nom de crowdequity – soit en conservant son capital via l'investissement en royalties.

Le prêt

Il s'agit d'une dette contractée par le porteur de projet qui peut être souscrite par des particuliers ou des personnes morales. Les particuliers et les personnes morales peuvent prêter avec intérêts aux entreprises. Les personnes morales peuvent aussi effectuer des prêts aux entreprises en souscrivant des minibons et des obligations.